

Université polytechnique de Kwantlen : formations continue et professionnelle en santé

[Université polytechnique de Kwantlen : Formation professionnelle en santé](#) offre aux candidats la possibilité de suivre les cours suivants pour répondre aux besoins de formation requis pour satisfaire à l'exigence de formation de l'OIIO pour le niveau d'infirmière autorisée :

Formation pratique en sciences infirmières 9100	Pharmacologie
Formation pratique en sciences infirmières 9112	Théorie et pratique en sciences infirmières canadiennes
Formation pratique en sciences infirmières 9101	Introduction au système de soins de santé canadien et aux sciences infirmières au Canada
Formation pratique en sciences infirmières 9030	Infirmière accomplie
Formation pratique en sciences infirmières 9020	Formation clinique consolidée : 400 h

Les tableaux ci-dessous répertorient les compétences de niveau débutant acquises en suivant chaque cours. Pour s'inscrire, les candidats doivent satisfaire aux [exigences d'admission](#) de l'école et confirmer auprès du coordinateur du programme de l'école que les cours sélectionnés permettent de combler leurs lacunes en compétences.

Veuillez consulter le [site Web](#) de l'OIIO pour en savoir plus sur le processus de suivi d'études additionnelles.

Formation pratique en sciences infirmières 9100 Pharmacologie

Rôle clinique

1.7	Prévoit les risques réels et potentiels pour la santé et les résultats non intentionnels possibles.
1.11	Applique ses connaissances en pharmacologie et les principes de l'administration sécuritaire des médicaments.

Rôle de professionnel

2.4	Assure la protection de la vie privée, la confidentialité des renseignements et la sécurité du client en respectant les mesures législatives, les normes d'exercice, la déontologie et les politiques de l'organisation.
2.9	Respecte les exigences en matière d'autoréglementation telles qu'elles sont établies dans les lois de la province ou du territoire concerné afin de protéger le public : <ul style="list-style-type: none"> a) en évaluant son propre exercice et sa propre compétence afin de déterminer ses besoins d'apprentissage b) en élaborant un plan d'apprentissage s'appuyant sur une variété de sources c) en recherchant et en utilisant de nouvelles connaissances qui pourraient améliorer, soutenir ou influencer la compétence de l'exercice

	d) en mettant en œuvre et en évaluant l'efficacité du plan d'apprentissage et en élaborant de futurs plans d'apprentissage pour maintenir et améliorer sa compétence en tant qu'infirmière autorisée
--	--

Rôle de chercheur

9.1	S'appuie sur les données probantes pour prendre des décisions éclairées.
-----	--

Rôle clinique

1.4	Analyse et interprète les données obtenues grâce à l'évaluation du client afin d'éclairer les décisions à prendre au sujet de son état de santé.
1.5	Élabore des plans de soins en ayant recours à l'analyse critique pour appuyer son jugement professionnel et la prise de décisions réfléchies.
1.7	Prévoit les risques réels et potentiels pour la santé et les résultats non intentionnels possibles.
1.12	Applique des pratiques éclairées par des données probantes à la prévention et à la gestion de la douleur chez les clients et les soulage par le recours à des interventions pharmacologiques et non pharmacologiques.
1.21	Intègre des connaissances issues des sciences de la santé, y compris l'anatomie, la physiologie, la pathophysiologie, la psychopathologie, la pharmacologie, la microbiologie, l'épidémiologie, la génétique, l'immunologie et la nutrition.
1.23	Utilise ses connaissances sur l'incidence d'un exercice infirmier éclairé par des données probantes pour améliorer les résultats des clients en matière de santé.
1.25	Applique des stratégies pour promouvoir le bien-être, prévenir la maladie et minimiser les affectations et les blessures chez les clients, soimême et les autres.

Rôle de professionnel

2.9	<p>Respecte les exigences en matière d'autoréglementation telles qu'elles sont établies dans les lois de la province ou du territoire concerné afin de protéger le public :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) en évaluant son propre exercice et sa propre compétence afin de déterminer ses besoins d'apprentissage b) en élaborant un plan d'apprentissage s'appuyant sur une variété de sources c) en recherchant et en utilisant de nouvelles connaissances qui pourraient améliorer, soutenir ou influencer la compétence de l'exercice d) en mettant en œuvre et en évaluant l'efficacité du plan d'apprentissage et en élaborant de futurs plans d'apprentissage pour maintenir et améliorer sa compétence en tant qu'infirmière autorisée
-----	---

Rôle d'éducation

8.1	Élabore un plan d'enseignement avec le client et l'équipe pour répondre aux besoins d'apprentissage.
-----	--

Rôle de chercheur

9.1

S'appuie sur les données probantes pour prendre des décisions éclairées.

Rôle clinique

1.23	Utilise ses connaissances sur l'incidence d'un exercice infirmier éclairé par des données probantes pour améliorer les résultats des clients en matière de santé.
------	---

Rôle de professionnel

2.1	Rend des comptes, assume la responsabilité de ses actes et demande de l'aide au besoin relativement aux décisions et aux mesures prises dans les limites du champ d'exercice établi par la loi.
2.2	Manifeste une présence professionnelle et fait preuve de confiance, d'honnêteté, d'intégrité et de respect dans toutes ses interactions.
2.5	Prend acte de l'influence des valeurs et des croyances personnelles et du pouvoir conféré par le poste sur les clients et l'équipe de soins de santé et agit de façon à réduire les préjugés et les influences.
2.9	Respecte les exigences en matière d'autoréglementation telles qu'elles sont établies dans les lois de la province ou du territoire concerné afin de protéger le public : <ul style="list-style-type: none">a) en évaluant son propre exercice et sa propre compétence afin de déterminer ses besoins d'apprentissageb) en élaborant un plan d'apprentissage s'appuyant sur une variété de sourcesc) en recherchant et en utilisant de nouvelles connaissances qui pourraient améliorer, soutenir ou influencer la compétence de l'exerciced) en mettant en œuvre et en évaluant l'efficacité du plan d'apprentissage et en élaborant de futurs plans d'apprentissage pour maintenir et améliorer sa compétence en tant qu'infirmière autorisée
2.10	Démontre une aptitude à exercer la profession.
2.12	Fait la distinction entre les mandats des organismes de réglementation, des associations professionnelles et des syndicats.

Rôle de communication

3.1	Se présente aux clients et aux membres de l'équipe soignante en indiquant son prénom et son nom et sa désignation professionnelle (titre protégé).
3.8	Consigne au dossier et fait rapport de manière claire, concise, exacte et en temps opportun.

Rôle de collaboration

4.3	Détermine son propre rôle professionnel et interprofessionnel au sein de l'équipe en prenant en considération les rôles, les responsabilités et le champ d'exercice des autres.
-----	---

4.4	Applique des connaissances au sujet des champs d'exercice de chaque catégorie infirmière réglementée afin de renforcer la collaboration intraprofessionnelle qui améliore l'apport de chacun à la santé et au bien-être des clients.
-----	--

4.5	Contribue au fonctionnement de l'équipe soignante en appliquant la théorie et les principes de la communication en groupe et des techniques de processus de groupe.
-----	---

Rôle de chef de file

6.10	Démontre une connaissance du système de soins de santé et de ses répercussions sur les soins aux clients et l'exercice de la profession.
------	--

Rôle de défense

7.11	Applique ses connaissances sur la santé de la population, les déterminants de la santé, les soins de santé primaires et la promotion de la santé pour favoriser l'équité en santé.
------	--

Rôle de chercheur

9.8	Applique des méthodes qui contribuent à l'apprentissage tout au long de la vie.
-----	---

Rôle de professionnel

- 2.9 Respecte les exigences en matière d'autoréglementation telles qu'elles sont établies dans les lois de la province ou du territoire concerné afin de protéger le public :
- a) en évaluant son propre exercice et sa propre compétence afin de déterminer ses besoins d'apprentissage
 - b) en élaborant un plan d'apprentissage s'appuyant sur une variété de sources
 - c) en recherchant et en utilisant de nouvelles connaissances qui pourraient améliorer, soutenir ou influencer la compétence de l'exercice
 - d) en mettant en œuvre et en évaluant l'efficacité du plan d'apprentissage et en élaborant de futurs plans d'apprentissage pour maintenir et améliorer sa compétence en tant qu'infirmière autorisée

Rôle clinique

1.1	Prodigue avec compassion des soins infirmiers conformes à l'éthique, sécuritaires, compétents, centrés sur le client et éclairés par des données probantes en réponse aux besoins des clients de tous les âges.
1.2	Effectue une évaluation infirmière holistique pour recueillir des renseignements détaillés au sujet de l'état de santé du client.
1.4	Analyse et interprète les données obtenues grâce à l'évaluation du client afin d'éclairer les décisions à prendre au sujet de son état de santé.
1.5	Élabore des plans de soins en ayant recours à l'analyse critique pour appuyer son jugement professionnel et la prise de décisions réfléchies.
1.6	Évalue l'efficacité du plan de soins et le modifie au besoin.
1.7	Prévoit les risques réels et potentiels pour la santé et les résultats non intentionnels possibles.
1.8	Reconnaît les situations où la sécurité du client est compromise et intervient immédiatement.
1.9	Reconnaît les situations où l'état du client se détériore et intervient immédiatement.
1.10	Prépare le client et effectue des procédures, des traitements et des soins de suivi.
1.11	Applique ses connaissances en pharmacologie et les principes de l'administration sécuritaire des médicaments.
1.13	Met en œuvre des interventions infirmières thérapeutiques qui contribuent à soigner le client et à répondre aux besoins du client.
1.21	Intègre des connaissances issues des sciences de la santé, y compris l'anatomie, la physiologie, la pathophysiologie, la psychopathologie, la pharmacologie, la microbiologie, l'épidémiologie, la génétique, l'immunologie et la nutrition.
1.22	Intègre dans les plans de soins des connaissances issues de la science infirmière, des sciences sociales, des sciences humaines et de la recherche en santé.
1.23	Utilise ses connaissances sur l'incidence d'un exercice infirmier éclairé par des données probantes pour améliorer les résultats des clients en matière de santé.
1.24	Applique des stratégies efficaces pour prévenir, désamorcer et gérer le comportement perturbateur, agressif ou violent.
1.25	Applique des stratégies pour promouvoir le bien-être, prévenir la maladie et minimiser les affectations et les blessures chez les clients, soimême et les autres.
1.26	Adapte son exercice en fonction des croyances spirituelles et des pratiques culturelles des clients.

1.27	Met en œuvre des pratiques éclairées par des données probantes pour la prévention et le contrôle des infections.
------	--

Rôle de professionnel

2.1	Rend des comptes, assume la responsabilité de ses actes et demande de l'aide au besoin relativement aux décisions et aux mesures prises dans les limites du champ d'exercice établi par la loi.
2.2	Manifeste une présence professionnelle et fait preuve de confiance, d'honnêteté, d'intégrité et de respect dans toutes ses interactions.
2.3	Exerce son jugement professionnel dans l'application des politiques et procédures de l'employeur, ou en leur absence.
2.4	Assure la protection de la vie privée, la confidentialité des renseignements et la sécurité du client en respectant les mesures législatives, les normes d'exercice, la déontologie et les politiques de l'organisation.
2.5	Prend acte de l'influence des valeurs et des croyances personnelles et du pouvoir conféré par le poste sur les clients et l'équipe de soins de santé et agit de façon à réduire les préjugés et les influences.
2.6	Établit et maintient des limites professionnelles avec les clients et l'équipe soignante.
2.9	<p>Respecte les exigences en matière d'autoréglementation telles qu'elles sont établies dans les lois de la province ou du territoire concerné afin de protéger le public :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) en évaluant son propre exercice et sa propre compétence afin de déterminer ses besoins d'apprentissage b) en élaborant un plan d'apprentissage s'appuyant sur une variété de sources c) en recherchant et en utilisant de nouvelles connaissances qui pourraient améliorer, soutenir ou influencer la compétence de l'exercice d) en mettant en œuvre et en évaluant l'efficacité du plan d'apprentissage et en élaborant de futurs plans d'apprentissage pour maintenir et améliorer sa compétence en tant qu'infirmière autorisée
2.10	Démontre une aptitude à exercer la profession.
2.11	Respecte l'obligation de signaler.
2.13	Reconnaît et signale les incidents préjudiciables, les incidents évités de justesse et les incidents sans préjudice, et agit en conséquence.
2.14	Reconnaît et signale les risques pour la sécurité réels et potentiels dans le milieu de travail et agit en conséquence.

Rôle de communication

3.2	Fait de l'écoute active pour comprendre l'expérience, les préférences et les objectifs de santé du client et y répondre
3.4	Applique des stratégies de résolution des conflits pour favoriser des relations saines et des résultats optimaux pour les clients.
3.5	Intègre le processus de la pratique relationnelle afin de s'adapter à la capacité de communication.
3.6	Utilise des technologies de l'information et des communications (TIC) pour appuyer la communication.
3.7	Sait communiquer efficacement dans des situations complexes dont l'évolution est rapide.
3.8	Consigne au dossier et fait rapport de manière claire, concise, exacte et en temps opportun.

Rôle de collaboration

4.1	Maintient des relations professionnelles marquées par la collaboration.
4.3	Détermine son propre rôle professionnel et interprofessionnel au sein de l'équipe en prenant en considération les rôles, les responsabilités et le champ d'exercice des autres.
4.4	Applique des connaissances au sujet des champs d'exercice de chaque catégorie infirmière réglementée afin de renforcer la collaboration intraprofessionnelle qui améliore l'apport de chacun à la santé et au bien-être des clients.

Rôle de coordination

5.1	Consulte les clients et les membres de l'équipe soignante pour apporter les ajustements constants exigés par les changements dans la disponibilité des services ou dans l'état de santé du client.
5.2	Surveille les soins aux clients pour contribuer à faire en sorte que les services nécessaires sont fournis au bon moment et dans le bon ordre.
5.3	Organise sa propre charge de travail, affecte les soins infirmiers, établit les priorités et fait preuve d'efficacité dans la gestion du temps.
5.4	Démontre une connaissance du processus de délégation.
5.5	Participe à la prise de décisions pour gérer les transferts de clients au sein de l'établissement de santé.
5.7	Prépare les clients pour les transitions de soins.
5.8	Prépare les clients pour leur congé.

5.9	Participe aux mesures de la préparation en cas d'urgence et à la gestion des catastrophes.
-----	--

Rôle de chef de file

6.2	Intègre des principes et des activités d'amélioration continue de la qualité dans sa prestation de soins.
6.4	Participe à la création et au maintien d'un milieu de travail respectueux et sain sur les plans physique et psychologique.
6.7	Prend des mesures pour appuyer des milieux d'exercice sécurisants sur le plan culturel.
6.9	Fournit des rétroactions constructives pour favoriser la croissance professionnelle des autres membres de l'équipe soignante.

Rôle de défense

7.1	Reconnaît les situations où la sécurité du client pourrait être ou est compromise et agit en conséquence.
7.2	Résout les questions relatives aux ordres, aux décisions, aux actions ou aux traitements qui manquent de claret.
7.5	Appuie un exercice écologique.
7.6	Préconise la prestation de soins sécuritaires, compétents et conformes à l'éthique fournis avec compassion.
7.9	Évalue si le client comprend suffisamment sa situation pour participer activement à ses soins, et facilite la mise en place de stratégies pour les clients qui ne sont pas en mesure de s'impliquer pleinement.
7.11	Applique ses connaissances sur la santé de la population, les déterminants de la santé, les soins de santé primaires et la promotion de la santé pour favoriser l'équité en santé.

Rôle d'éducation

8.1	Élabore un plan d'enseignement avec le client et l'équipe pour répondre aux besoins d'apprentissage.
8.2	Applique des stratégies visant à optimiser la littératie en santé des clients.
8.3	Choisit, élabore et utilise des théories et des stratégies d'enseignement et d'apprentissage pertinentes pour le client et le contexte, y compris l'espérance de vie et les considérations d'ordre familial et culturel.
8.4	Évalue l'efficacité de l'enseignement à la santé et revoit le plan d'enseignement au besoin.

Rôle de chercheur

9.1	S'appuie sur les données probantes pour prendre des décisions éclairées.
9.2	Transpose à son exercice professionnel des connaissances acquises de sources pertinentes.
9.8	Applique des méthodes qui contribuent à l'apprentissage tout au long de la vie.